

Médicis, la mutuelle retraite des indépendants



Depuis plus de 30 ans au service exclusif des chefs d'entreprises commerciales et artisanales

Médicis, Mutuelle des Entreprises et Des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services est dédiée depuis sa création à la retraite complémentaire des chefs d'entreprises commerciales et artisanales.

Fondée en 1978 pour proposer une retraite complémentaire aux chefs d'entreprises, le Conseil d'administration d'Organic complémentaire a conçu un cadre de gestion et de contrôle plus moderne au travers d'une structure mutualiste, Médicis.

Depuis plus de 30 ans, Médicis favorise un diagnostic retraite personnalisé et propose des solutions d'épargne retraite avantageuses pour les indépendants.

Médicis, administrée par des indépendants

Le Conseil d'administration de Médicis est exclusivement composé de chefs d'entreprises en activité ou retraités, ce qui garantit aux adhérents une meilleure représentativité de leurs intérêts personnels et professionnels pour la gestion de leur retraite complémentaire.

Ses membres sont le reflet de la diversité et de la richesse d'expérience de l'ensemble des adhérents de Médicis.

Qui d'autre qu'un indépendant est à même de connaître la problématique d'un autre indépendant et de gérer au mieux ses affaires ?

Des solutions d'épargne retraite pour les indépendants, leur conjoint et leurs salariés

Contrat retraite de type loi Madelin, **Médicis retraite Madelin** est spécifiquement adapté aux indépendants et à leur conjoint-collaborateur pour leur permettre de se constituer un complément de retraite tout en bénéficiant d'avantages fiscaux immédiats.

30 classes de cotisation proposées pour s'adapter aux fluctuations de trésorerie connues par les indépendants, une retraite en points facile à calculer au jour le jour, une prime de fidélité, un fonds d'action sociale pour aider les entreprises adhérentes en difficulté et la prise en compte de la dépendance, autant d'avantages souhaités par les indépendants et intégrés à Médicis retraite Madelin.



Davantage adapté au conjoint salarié ou sans activité du travailleur indépendant, **Médicis retraite Perp** est un Plan d'Épargne Retraite Populaire permettant d'épargner en toute liberté et de bénéficier des mêmes avantages que le chef d'entreprise. Cette solution d'épargne retraite privilégie la souplesse dans le choix de versements libres ou programmés, le montant, la périodicité et la liberté d'évolution puisque les montants peuvent être adaptés au fur et à mesure des changements de la situation.

Pour les salariés: **Médicis Epargne Salariale**, (PEI et PERCO-I) est la solution d'épargne retraite du chef d'entreprise ayant au minimum un salarié.



Contact :

Isabelle FAURE
Tél : 01 44 34 47 35
infos@mutuelle-medicis.com

www.mutuelle-medicis.com